

N° 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, appuyé par M. Davis, propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 18 avril 1973, demeure ajournée jusqu'au lundi 7 mai 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-178, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de façon à ajouter à la Commission au plus trois présidents suppléants et à prévoir leur traitement et autre rémunération.

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre aborde l'étude de l'ordre numéro 31 inscrit au nom du gouvernement et qu'à dix heures, elle mette aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à disposer de la motion dont la Chambre est saisie.

Le Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, rapporté sans amendement par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, est agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.